



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection de l'Éducation nationale du 2nd degré
IEN ET-EG-IO**

Versailles, le 1^{er} septembre 2022

Affaire suivie par :

David GRATEAU

Doyen des IEN ET-EG-IO

Valérie LEGALLICIER

Vice-doyenne IEN ET-EG-IO

Tél : 01 30 83 40 84

Mél : ce.ien@ac-versailles.fr

Rectorat

3 Boulevard de Lesseps

78017 Versailles cedex

Les inspecteurs de l'Éducation nationale
du 2nd degré de l'académie de Versailles

à

Mesdames les professeures,
Messieurs les professeurs
de l'enseignement professionnel
s/c de Mesdames, messieurs
les chefs d'établissement

Chères professeures et chers professeurs de la voie professionnelle,

En cette rentrée scolaire 2022, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à tous les nouveaux professeurs qui rejoignent la première académie de France. Nous félicitons chaleureusement l'ensemble des lauréats des différents concours d'enseignement de la voie professionnelle et remercions les professeurs qui ont fait valoir leur droit à la retraite et ont consacré, durant leur carrière, toute leur énergie à la réussite de nos lycéens.

Nous vous remercions également de votre implication dans la bonne conduite des examens de la session 2022 et de votre investissement auprès des élèves pour les y préparer. Cependant certains indicateurs doivent attirer notre attention sur notre capacité à assurer la pleine réussite de nos lycéens. Avec un taux de réussite de 79,4 % au baccalauréat professionnel, toutes spécialités et candidats confondus, l'académie de Versailles se situe en deçà de la moyenne nationale (82,6 %). Nos lycéens professionnels ne sont que 43 % à trouver un emploi six mois après leur sortie du système scolaire. 30 % de ceux qui poursuivent leurs études en BTS abandonnent au cours de la première année et finalement seuls 40 % seront diplômés du BTS (chiffres DAPEP). Globalement, les 2/3 des décrocheurs sont des lycéens professionnels.

Pour autant la voie professionnelle attire de plus en plus les collégiens comme l'atteste les demandes d'affectation en cette rentrée 2022. Pour favoriser leur réussite, il nous faut donc leur assurer encore davantage une orientation choisie, lutter contre le décrochage scolaire, et réunir les meilleures conditions à leur poursuite d'études ou à leur insertion professionnelle.

Ces grands enjeux et la place centrale tenue par la relation Ecole entreprise dans la voie professionnelle expliquent aujourd'hui la création d'un ministère délégué à l'enseignement et aux formations professionnelles placé sous la double tutelle du Ministère du Travail et du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Dès l'automne prochain, des consultations nationales seront ouvertes pour débattre des transformations à mettre en œuvre afin d'améliorer l'efficacité de nos formations professionnalisantes.

D'ores et déjà, Il vous revient de **prioriser votre action sur certains axes de travail définis dans la circulaire de rentrée 2022**. Nous vous proposons quelques pistes pour les mettre en œuvre. Nous serons à vos côtés pour vous accompagner à les déployer.

1. Lutter contre le décrochage et favoriser la poursuite d'études

- a. S'appuyer sur les tests de positionnement pour identifier clairement les difficultés des élèves, leur expliciter et construire des réponses pédagogiques adaptées notamment en seconde dans le cadre des heures de consolidation ;
- b. Investir pleinement les heures d'accompagnement à l'orientation pour aider l'élève à construire et affiner son parcours de formation (choix des FDM, choix du statut).
- c. Mobiliser les heures de poursuite d'études en terminale afin de mieux préparer les élèves aux attendus des STS.

2. Poursuivre la valorisation de la voie professionnelle

- a. Conduire des actions en direction des collégiens lors de la semaine des LP du 5 au 9 décembre 2022 ;
- b. Valoriser les chefs d'œuvre par leur inscription sur la [plate-forme Brio](#), l'organisation de temps de restitution ouverts aux parents, aux partenaires de l'École, la participation au [concours des chefs d'oeuvre de la fondation Colbert](#), à l'opération Chefs d'oeuvre de la République, la réalisation de galeries physiques ou virtuelles de chefs d'oeuvre ;
- c. Participer à des prix/concours sur les métiers ([Prix-programme académique Ecrire le travail, écrire les métiers, Je filme le métier qui me plaît](#))
- d. Conduire de projets pédagogiques avec les [campus de Versailles](#).
- e. Inciter les élèves à s'inscrire et participer aux [Worldskills](#).

3. **Améliorer l'insertion professionnelle des élèves.** L'expérimentation Avenir pro, mise en œuvre depuis 2 ans notamment sur l'académie de Versailles, devrait être généralisée. Nous vous invitons, dès à présent, à proposer à vos élèves de terminale des modules de préparation à la recherche d'emploi et au développement des compétences socio-comportementales attendues par les entreprises.

4. Développer l'engagement citoyen des lycéens pro :

- a. Les impliquer dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement (programme [PHARE](#)), contre les discriminations filles-garçons, les violences sexistes et sexuelles en découvrant [la mallette II, Elle, On](#) distribuée dans les établissements ;
- b. Conduire des projets interdisciplinaires et des actions sur les défis environnementaux, inviter les élèves à devenir des [éco-délégués](#) ;
- c. Plus largement encourager la participation des élèves aux instances de la vie lycéenne et notamment susciter des candidatures pour intégrer le Conseil académique de la vie lycéenne car la représentation des lycéens professionnels reste aujourd'hui trop limitée. Notre nouveau délégué académique à la vie lycéenne est un PLP lettres/histoire-géographie et il ne manquera pas, à ce titre, de porter une attention toute particulière à l'engagement de nos élèves.

Pour terminer, nous vous encourageons fortement à développer le travail en équipe sous toutes ses formes et vous s'inscrire dans une démarche de développement professionnel par la formation continue – la nouvelle Ecole académique de la formation continue vous propose son offre sur l'application Sofia-FMO accessible sur Arena - et la validation de compétences par la préparation des certifications complémentaires (CAFFA, DNL, CAPPEI...).

Focus sur la formation continue

La formation continue se transforme, donnant lieu à divers changements sur lesquels nous souhaitons attirer toute votre attention.

L'école académique de la formation continue (EAFC) remplace la DAFOR. L'EAFC répond à l'engagement 12 du Grenelle de l'éducation et vise à mieux accompagner les personnels tout au long de leur parcours professionnel en offrant à tous les agents une formation continue plus lisible, plus accessible, plus cohérente et au plus près des besoins de chacun et de l'environnement de travail.

*Le plan de formation a été construit dans une logique de **cycle** et de **parcours** classés dans de grandes thématiques de formation. Il est accessible sur le [portail de l'EAFC](#), guichet unique de la formation continue pour s'informer et pour s'inscrire.*

*Pour les formations à candidature individuelle, les délais et la procédure d'inscription changent. L'inscription est désormais possible **tout au long de l'année**. Elle se fait en plusieurs étapes grâce à un système d'abonnement et de préinscription. Une application accessible depuis Arena (SOFIA-FMO) vous permet également de suivre votre parcours de formation. Pour bien comprendre ces nouveaux outils et ces nouvelles procédures, nous vous invitons vivement à [regarder la vidéo explicative](#) en ligne sur le portail de l'EAFC.*

Vous retrouverez en annexes les lettres de rentrée disciplinaires que vous adressent vos inspecteurs respectifs.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2022-2023.

Pour les inspecteurs de la voie professionnelle
de l'académie de Versailles

David Grateau
Doyen IEN ET-EG-IO

Valérie Legallicier
Vice-Doyenne IEN ET-EG-IO